

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

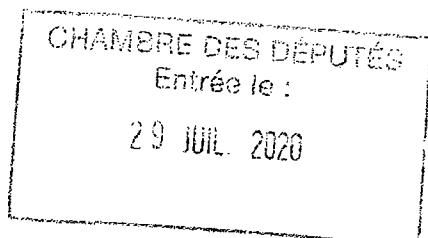
Luxembourg, le 28 juillet 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 28 JUIL. 2020

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL: PET 1639 – 1269 / sp

Objet : Pétition n° 1639 – Nationale Feierdag.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 1^{er} juillet 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État sur la pétition n° 1639 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Luxembourg, le 16 juillet 2020

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations
avec le Parlement
LUXEMBOURG

Objet : Prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, à la
pétition n° 1639 de Monsieur Gustave WESTER au sujet de la date de la
Fête nationale.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, à la pétition sous objet.

Je vous prie de bien vouloir transmettre la prise de position à la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre,
Ministre d'État

Jacques FLIES
Ministre plénipotentiaire

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 1269	SCL:
Entré le: 21 JUIL. 2020	
CE:	CHD:
A traiter par: SANDY	
Copie à:	

Prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État relative à la Pétition 1639 – Nationale Feierdag

La Pétition propose de modifier la date de la Fête nationale, à savoir de reporter celle-ci du 23 juin au 31 août en argumentant que ce jour constitue, par les grèves qui ont eu lieu en 1942 contre l'occupant nazi, un moment marquant de l'identité luxembourgeoise.

Le Gouvernement maintiendra l'actuelle date de la Fête nationale.

En effet, celle-ci fait référence à la date de naissance du Chef d'État. La Grande-Duchesse Charlotte, née un 23 janvier, avait institué la date de la célébration officielle de Son anniversaire au 23 juin. Cette date a été maintenue par Ses successeurs. A relever que pour un grand nombre de Luxembourgeois, « Fête nationale » et anniversaire du Chef d'État sont synonymes, de sorte que de nombreux Luxembourgeois parlent de « Groussherzogsgebuerdsdag » pour désigner la Fête nationale.

Le Gouvernement est bien sûr conscient de l'importance et de la symbolique que représente la date du 31 août 1942. En conséquence, le Gouvernement est présent lors des commémorations organisées dans la « Cité Martyre » de Wiltz en souvenir des grèves du 31 août 1942.

La Commémoration nationale, se déroulant chaque année autour du 10 octobre (en 2020 elle aura lieu le 18 octobre), date du Référendum de 1941, est le moment privilégié pour commémorer les événements de la Deuxième Guerre mondiale dans leur globalité.



P 1639

ID 4735

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Gustave WESTER

Luxembourg, le 10 août 2020

Objet : Votre pétition 1639 – Nationale Feierdag

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État au sujet de la pétition citée en référence.

Sans réaction de votre part dans un délai de deux mois, l'instruction de votre pétition sera à considérer comme étant close.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés